

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le VINGT-TROIS du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, LE COZ à VELLA, MONFORT à RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN à JEZEQUEL

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **D2024-016**      **ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – DEMANDE DE DEROGATION**

Par délibération du 26 février 2021, le conseil Municipal sollicitait une organisation des enseignements scolaires sur 4 journées par semaine à compter de la rentrée 2021/2022.

Pour la rentrée 2024, les communes qui ont obtenu une dérogation antérieure à la rentrée scolaire 2022 et qui souhaitent la renouveler doivent constituer un nouveau dossier.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une nouvelle dérogation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour et cinq contre (Mesdames HOUSTLER, JEZEQUEL, SCHAEFFER-MORIN, messieurs LANGLAIS et MULLER)**

**VU** l'avis favorable du Conseil d'école en date du 19 février 2024,

- **SOLLICITE** une organisation des enseignements scolaires sur 4 journées par semaine à compter de la rentrée 2024/2025 conformément aux dispositions de l'article D521-12 du Code de l'éducation.

Le Maire,  
Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

